

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de juin, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de Jean-Luc ALIBERT), Michèle VINCENT, Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale, ainsi que CNE Philippe SIGUIER (suppléant du CNE Jean-Jacques DARGET), CNE Jacques SALVADOR, SCH Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.
M. Joël CASTEX, payeur départemental.
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.
LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations.
LCL Eric VINCENT, chef du pôle ressources.
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

MM. Alain GLADE, Lucien BIAU, Gérard PORTES.
Mme Florence BELOU.
MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef.
LTN Yannick FERRIE.
M. Christophe MOREL.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0 / votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 17 juin 2022.

RAPPORT N°041/CA-06/2022

Objet : Désignation des représentants de l'administration au conseil médical

Par délibération **N°062/CA-07/2021** du 31 juillet 2022, le conseil d'administration avait désigné les représentants élus siégeant aux différentes commissions de réforme comme suit :

- la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Eva GERAUD	Jean-Michel BOUAT
Michel FRANQUES	Sylvie BIBAL DIOGO

- commission départementale de réforme des SPV :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Eva GERAUD	Jean-Michel BOUAT

Depuis, le décret 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale est venu opérer une fusion entre le comité médical et la commission de réforme. Le conseil médical reste une instance placée sous la présidence du préfet.

Ce décret n'ayant pas prévu de dispositions transitoires permettant le maintien des membres représentants des collectivités et établissements au sein de l'ex-commission de réforme (alors qu'il en prévoit pour les médecins et les représentants du personnel), il devient nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des représentants du SDIS au sein de la formation plénière du conseil médical.

L'article 4-3 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 spécifie que les représentants du SDIS sont désignés par les élus locaux de l'organe délibérant du service départemental en son sein, et que deux représentants titulaires doivent être désignés ainsi que quatre suppléants (deux pour chaque titulaire). Il est proposé de désigner des élus proches d'Albi afin de faciliter la tenue des séances.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité, de procéder à la désignation

- des membres du conseil médical des agents de la fonction publique :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants 1</u>	<u>Suppléants 2</u>
Eva GERAUD	Sylvie BIBAL DIOGO	Nadia OULD AMER
Jean-Michel BOUAT	Michel FRANQUES	Bernard MIRAMOND

- des membres du conseil médical des SPV :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléants 1</u>	<u>Suppléants 2</u>
Eva GERAUD	Sylvie BIBAL DIOGO	Nadia OULD AMER
Jean-Michel BOUAT	Michel FRANQUES	Bernard MIRAMOND

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité